



LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
PRÉSENTE

DES PRATIQUES ARTISTIQUES POUR LES ISÉROIS 2020-2026

L'essentiel

Schéma
départemental
**des enseignements
artistiques,**
**de l'éducation
culturelle**
**et des pratiques
en amateur**

isère
LE DÉPARTEMENT

Éditorial

Le Département de l'Isère était déjà en action depuis longtemps dans le domaine des enseignements artistiques quand la loi du 13 août 2004 inscrivait leur « organisation » dans les compétences obligatoires des collectivités départementales. Dans ce domaine, notre Institution est encore et toujours plus engagée au service de l'aménagement culturel du territoire, dans l'accompagnement technique et financier des communes et associations, incitative dans la création de réseaux d'écoles de musique et conservatoires permettant les mutualisations, échanges d'expériences et projets communs.

Le secteur des enseignements artistiques spécialisés (musique, danse et théâtre) est très important en Isère, avec près de 70 établissements dédiés, 19 000 élèves et 920 enseignants. Au-delà de ces chiffres, il faut voir aussi et surtout des jeunes qui, ensemble et avec leurs professeurs, perfectionnent une technique, progressent individuellement et collectivement, jouent ou dansent avec plaisir, s'épanouissent, tout simplement. Et s'en réjouir.

Le réseau départemental, constitué des établissements d'enseignement artistique isérois, s'est consolidé autour d'actions et d'objectifs communs inscrits dans les schémas départementaux successifs. Le dernier schéma 2014-2019 a eu la particularité de favoriser les mises en réseaux d'écoles par bassins de vie ainsi que les projets d'éducation artistique et culturelle. Aujourd'hui fort d'une évaluation de ce dernier schéma, de plusieurs concertations avec des publics divers et d'entretiens menés avec les partenaires du secteur, le Département en a voté un nouveau en octobre 2019 : *Des pratiques artistiques pour les Isérois*.

Ce nouveau schéma, lancé à l'occasion de l'année de la culture du Département de l'Isère et présenté dans les pages qui suivent, s'inscrit dans la continuité des précédents pour ce qui concerne les enseignements artistiques spécialisés, avec le souci permanent d'accompagner les établissements dans leurs évolutions au regard des pratiques culturelles, des innovations pédagogiques, des usages et besoins sociaux. Il poursuit également des objectifs en termes d'éducation artistique et culturelle afin que les structures soient ouvertes sur l'extérieur et favorisent la pratique artistique pour tous et partout.

Ce nouveau schéma apporte aussi des nouveautés. Il s'ouvre aux pratiques en amateurs et aux arts plastiques. Sur une période plus longue (6 ans) que les précédents schémas, il favorise les expérimentations, les liens entre établissements et associations amateurs, les partenariats fructueux au service de la diversité des pratiques artistiques des Isérois.

Ceci est davantage qu'un schéma... C'est un dessein.



Jean-Pierre Barbier
Président du Département
de l'Isère



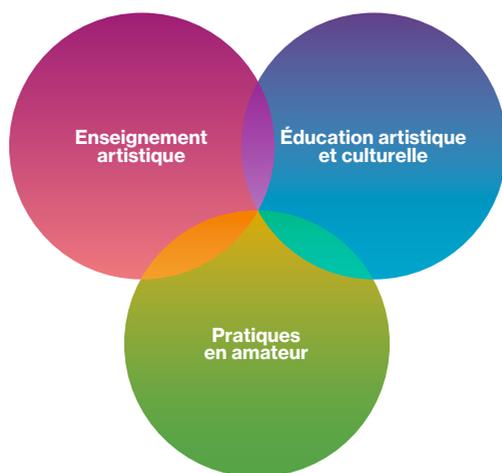
Patrick Curtaud
Vice-président en charge de la culture,
du patrimoine et de la coopération
décentralisée du Département de l'Isère

Le Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur en Isère

La loi du 13 août 2004 donne compétence obligatoire aux Départements pour adopter un schéma départemental structurant l'offre d'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, théâtre).

Depuis plusieurs années, l'objectif du Département de l'Isère est d'ouvrir la pratique artistique au plus grand nombre grâce à une extension du schéma :

- à l'éducation artistique et culturelle (EAC) en 2014, structurée autour de 3 piliers fondateurs (faire, ressentir et réfléchir) ;
- aux pratiques en amateur en 2020, notamment aux ensembles et groupes autonomes qui proposent une activité artistique ou culturelle, exercée en dehors de tout cursus diplômant.



Afin d'alimenter la réflexion sur le schéma, un comité technique se réunit chaque année. Il est composé d'associations et structures partenaires (CREEA-I, Médiarts, CMF/FSMD Isère, Foliephonies).

Les enjeux du Schéma 2020-2026

Un enjeu majeur : favoriser l'accès de tous à une pratique artistique (tarification, appropriation, proximité).

Dans le domaine des enseignements artistiques

des établissements acteurs des dynamiques culturelles territoriales

- Objectif 1. Organiser et diversifier l'offre d'enseignement artistique
- Objectif 2. Développer l'offre d'enseignement et favoriser son accessibilité
- Objectif 3. Soutenir la transition vers des modèles pédagogiques répondant aux mutations de la société
- Objectif 4. Structurer l'offre iséroise dans les esthétiques à développer
- Objectif 5. Accompagner les établissements vers une ouverture et un rayonnement sur leur territoire
- Objectif 6. Accompagner le renouvellement de l'image des établissements

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle

une ambition partagée, pour des parcours de qualité

- Objectif 1. Accompagner les établissements d'enseignement artistique vers un développement de l'éducation artistique et culturelle
- Objectif 2. Conforter la place des musiciens intervenants
- Objectif 3. Poursuivre la structuration de l'éducation artistique au niveau intercommunal
- Objectif 4. Développer prioritairement l'éducation artistique et culturelle dans le domaine des arts plastiques
- Objectif 5. Amplifier et coordonner l'action d'éducation artistique et culturelle du réseau des 11 musées départementaux et des Archives départementales

Dans le domaine des pratiques en amateur

des parcours d'amateurs, pour tous et partout en Isère

- Objectif 1. Développer l'accès à l'offre et la qualité des parcours
- Objectif 2. Favoriser les liens et les passerelles entre établissements d'enseignement artistique et associations de pratique en amateur
- Objectif 3. Poursuivre l'accompagnement spécifique des harmonies et batteries-fanfaires
- Objectif 4. Développer la diversité de l'offre de pratiques dans le domaine des arts plastiques

Outils d'intervention

Subventions, dispositifs

(appels à projets, résidences...)

**Outils d'information
et de communication**

**Plans
de formation,
temps d'échanges
entre pairs,
avec des organismes
de formation,
associations
et agences**

**Accompagnement,
mises en réseau,
conventionnement**



Contact

Département de l'Isère

Direction de la Culture et du Patrimoine

Tél. 04 76 00 37 34

culture.isere.fr / www.isere.fr /  

Le texte intégral du schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur en Isère est téléchargeable sur culture.isere.fr / rubrique Pratiques artistiques / Missions et dispositifs

Des pratiques artistiques pour les Isérois